

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à la dégradation de la rue Buffon.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

La rue Buffon subit diverses atteintes à son intégrité et sa qualité de vie. Ainsi, sa berme centrale arborée est envahie lors de chaque match par une multitude de véhicules qui abiment inmanquablement sa végétation. Cette problématique qui s'était, semble-t-il améliorée, s'est désormais particulièrement dégradée. Pire, désormais, certains soirs, une demi-douzaine de camionnettes viennent se parquer indument sur cet espace verdurisé, instituant une sorte d'usage dont les effets négatifs sont nettement visibles.

Outre cette problématique de parking sauvage, l'état des trottoirs est particulièrement dégradé dans la partie basse de la rue, au point où le sol s'affaisse. Enfin, le lieu de stockage des bulles à huile et à vêtements est devenu un lieu de concentration de dépôts clandestins. Cela nuit à la qualité de vie visuelle et olfactive du quartier.

Le Collège est-il au courant de ces problématiques ? Quelles sont les mesures prises contre le stationnement sauvage ? La rénovation des trottoirs est-elle à l'ordre du jour. Enfin, les dépôts clandestins font-ils l'objet d'une attention particulière de la part de services communaux ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜSCH donne la réponse suivante au nom de Monsieur L'Echevin NEUZY :

Mevrouw de Schepen MÜLLER-HÜSCH geeft lezing van het volgende antwoord op naam van de heer de schepen NEUZY:

Le service « Travaux publics » est en train d'analyser comment résoudre, à court terme, la situation sur la berme centrale et éviter que la végétation ne soit complètement détruite. Nous devons probablement mettre en place des obstacles physiques pour y empêcher le stationnement. Le service a ajouté la rénovation des trottoirs de la rue à la liste existante. Cette dernière est longue mais il y a malheureusement des rues actuellement encore dans un état pire que celui-ci, de sorte que nous ne pouvons pas encore donner de délai pour la planification exacte de la rénovation des trottoirs. Concernant les dépôts clandestins, nous avons relayé l'information au service « Entretien ».

G. VANGOIDSENHOVEN attire l'attention sur le risque d'effondrement à un endroit particulier au bas de la rue. Les services devraient au minimum analyser cela car, au-delà de l'état du trottoir, il pense que cet enfoncement annonce prochainement quelque chose d'assez grave. Il faut donc faire attention à ne pas se retrouver avec l'apparition d'une ravine qui entraînerait des conséquences fâcheuses.